

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2026-2027



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°13 - publié le 22 octobre 2026



LE DÉPARTEMENT

Ardèche
LE DÉPARTEMENT



COMMISSION DES RÈGLEMENTS

PROCÈS-VERBAL N° 03

REUNION DU 13/10/2026

Présidence : M. Laurent JULIEN.

Présents : Pierre FAURIE, Marie Noelle FLANDIN, Bruno COURTHIAL

e-mail: reglements@drome-ardeche.fff.fr

Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

DOSSIER N° 07

Match n°56224434, US Mours 2 / AS du Pic 1, Seniors D3 poule A du 04/10/2026

Réserve d'avant match posée par le capitaine de Mours, le club a écrit :

« le nombre de mutations présentes sur la feuille de match supérieur au nombre autorisé.

Pour rappel, cette réserve concerne les joueurs :

-N°6 : GOMEZ Lucas (N° de licence : 2544496316)

-N°9 : MOU AYAD Halifa (N° de licence : 9604037504)

-N°13 : FAURE Marvin (N° de licence : 2546365741)

Compte tenu de leur 3ème année d'infraction au statut de l'arbitrage (cf tableau du PV du 29/09/2026 du Statut de l'arbitrage), l'équipe SENIORS 1 de l'A.S. DU PIC n'a le droit qu'à deux mutés ».

Considérant que la commission a pris connaissance de la confirmation de la réserve d'avant match par courrier électronique du club US Mours le 06/10/2026.

Considérant conformément à l'article 47 des Règlements Généraux de la F.F.F. il est écrit :

*« Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en troisième année d'infraction, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué, **pour la saison suivante**, du nombre total d'unités équivalant au nombre de mutations de base auquel le club avait droit ».*

Considérant que la liste à prendre en considération déterminant les clubs du District D/A en infraction pour la saison 2026/2027 est celle arrêtée par la commission du Statut de l'arbitrage lors de la réunion du 17 juin 2026, PV n° 4 publié le 29/06/2026 et non celle du 29/09/2026 indiqué par le club réclamant.

Considérant que le club de l'AS du Pic ne figure pas parmi les clubs en infraction au statut de l'arbitrage pour la saison 2026/2027 figurant sur le PV n°4 publié le 29/06/2026.

De ce fait le club de l'AS du Pic dispose bien de 6 joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet de mutation autorisés pour la saison 2026/2027.



Par ce motif, la Commission des Règlements du District D/A rejette la réserve et dit que le match doit être homologué, selon le score acquis sur le terrain.

Le compte du club de l'US Mours sera débité de 37,00 € pour frais de dossier

DOSSIER N° 08

Match n° 56253678, Ent. Usvj Fcv 1 / Ent. Fcrv Cruas 1, U17 D2 poule B du 10/10/2026

Réclamation d'après Match posée par l'éducateur du club de l'US Vallée du Jabron concernant le joueur de l'équipe de l'Ent. FC Rhône Vallée Cruas NURY Iles licence n° 2548090762 susceptible d'être en état de suspension le jour du match de référence.

La commission a pris connaissance de la réclamation par courrier électronique du club l'US Vallée du Jabron le 11/10 2026 pour la dire recevable.

Considérant que celle-ci a été communiquée au club de Cruas le 13/10/2026 qui nous a fait part de ses remarques.

Considérant qu'entre le 13/09/2026, date d'effet de la sanction et le 10/10/2026 date de la rencontre qu'il a disputée contre l'Ent. US Vallée du Jabron 1, l'équipe de L'Ent. Rhône Vallée Cruas 1 a disputé 3 matchs :

- le 19/09/2026 contre RCF 07 coupe Gambardella en championnat
- le 26/09/2026 contre Fc Montélimar 1
- le 03/10/2026 contre JS Livron 1.

Considérant que le joueur NURY Iles licence n° 2548090762 avait purgé ses 3 matchs de suspension et pouvait participer à la rencontre de référence.

Par ce motif, la Commission des Règlements du District D/A rejette la réserve et dit que le match doit être homologué, selon le score acquis sur le terrain.

Le compte du club de l'US Vallée du Jabron sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

Dossier transmis à la commission des compétitions aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 09

Match n° 79391885, Chat. Goubet 2 / FC Péageois 1, U15 brassage poule E du 11/10/2026

Réserve avant match posée par le dirigeant responsable de l'équipe du club de Chat. Goubet portant sur la qualification et/ou la participation du joueur GAGOU Komlan Junior pour le motif suivant :
« le joueur GAGOU Komlan Junior a participé à plus d'un match le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs ».

Considérant que la confirmation d'avant match reçu par courrier électronique le 12/10/2026.



Après vérification des feuilles de matchs du 10/10/2026 où le joueur GAGOU Komlan Junior U13 licence n° 9603564754 serait susceptible avoir participé en U13 brassage à savoir contre Chabeuil 4, BBRM, Chabeuil 2 et FC Portois 1, le joueur GAGOU Komlan Junior ne figure sur aucune des feuilles de matchs.

En conséquence, la Commission des Règlements du District D/A rejette la réserve et dit que le match doit être homologué, selon le score acquis sur le terrain

Le compte du club du FC Goubetois sera de 37,00 € pour frais de dossier

Le président
Laurent JULIEN

Le secrétaire
Bruno COURTHIAL



COMMISSION DES CHAMPIONNATS, COUPES SENIORS GARCONS, FEMININES ET DELEGATIONS

PROCÈS-VERBAL N°6

Réunion du 19/10/2026

Président : DJEDOU Djamel

Présents : FOUYAT Camille, Éric THIVOLLE, Bernard DELORME, Pascal BRUYAT.

Pour joindre la commission merci d'utiliser l'adresse mail du District, voir ci-dessous :

competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DES CLUBS

Rappel : la non-utilisation de la FMI ou l'envoi de la feuille de Match après le lundi 12h, entraîne une amende de 25€.

La commission informe tous les Clubs que lors de mails à destination de la commission Séniors, seuls les mails générés par la boîte mail officielle du Club seront pris en compte.

Responsable D1, D2 et D3 : BRUYAT Pascal

Responsable D4 et D5 : Bernard DELORME

Responsable Vétérans : Camille FOUYAT

Responsable Féminines : DJEDOU Djamel

Pour information les compétitions Séniors Féminines intègrent la commission des championnats séniors garçons.

Responsable coupes Xavier BOUVIER et René GIRAUD : Djamel DJEDOU

Le 2ème tour des Coupes René GIRAUD et Xavier BOUVIER se déroulera le Week-End du 31/10 et 01/11. Le tirage au sort sera effectué le lundi 05 octobre.

Coupe René GIRAUD :

Les rencontres du 2ème tour sont en ligne, 30 rencontres + un exempt **Ent USSM-SASA**

Coupe Xavier BOUVIER :

Les rencontres du 2ème tour sont en ligne, 19 rencontres + 3 exempts
PIERRELATTE, BOULIEU LES ANNONAY et FC MUZOLAI

Responsable délégation: Éric THIVOLLE

CHAMPIONNAT

Nous encourageons les clubs à vérifier dès la publication que les installations sont correctes et bien indiquées sur la désignation des rencontres.





Nous rappelons à tous les clubs que l'utilisation de camera tiktok dans les buts est formellement interdite.

Championnat D3 Poule D

Suite à la décision de la commission de discipline, de suspendre à titre conservatoire les joueurs du FC TRICASTIN et du FA MELAS LE TEIL les rencontres de ces 2 équipes sont reportées jusqu'à décision.

Championnat Vétérans

Pour rappel, la FMI est obligatoire même pour la catégorie vétérans. En cas de dysfonctionnement il faut obligatoirement transmettre une feuille de match papier à la commission seniors avant le lundi 12h à competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr ou contacter par SMS votre responsable au 06 48 75 81 43

Pour reporter une rencontre, il faut obligatoirement que l'équipe adverse ET la commission compétente soit d'accord. Le match reporté devra se jouer à la date prévue sinon l'équipe qui ne sera pas disponible sera forfait.

Championnat Seniors Féminines

Les clubs voulant engager une équipe féminine, il reste une place en D2 à 11 et une place en foot à 8 poule B à la place de BAS VIVRAIS,

Les engagements pour ces 2 places vacantes prendront fin le 19 octobre 2026, afin de pouvoir replacer les rencontres non jouées

Le Championnat à 8 s'effectuera avec 2 poules de 8 équipes sur la saison complète (matchs A/R)

Féminines à 8 Poule B : Suite au désengagement du club de BAS VIVARAIS, le club de ES Beaumontéléger a intégré la poule B.

MONTES ET DESCENTES SENIORS FEMININE D1 SAISON 2026 / 2027

Équipes D1	10	10	10	10
Montée en R2	1	1	1	1
Descentes de R2	0	1	2	3
Descentes en D2	1	2	2	3
Montées de D2	2	2	1	1
Saison 2027 / 28	10	10	10	10

Coupe CAMOU WOLF et DRESCHER TARDY les équipes à 11 sont automatiquement engagées, les équipes à 8 sont invitées à nous communiquer leur intention de s'engager (par mail) sur la boîte :

« competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr »

Le premier tour de la Coupe CAMOU WOLF se déroulera le 22/11/2026, les engagements seront clôturés le 1^{er} Novembre (tirage au sort le 02/11)





COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°12

Réunion électronique du 19 / 10 / 2026

Présents : MOMBARD Martine, REBOULLET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, DE BURINE Luc, GAYFFIER Ludovic, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.net) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

REGLES DE NOMMAGE DES OBJETS DES MESSAGES :

Objet : CAT-Compétition (Coupe ou championnat, on indiquera le niveau et poule) Date Match N°xxxxxxx – Equipes.

Exemples :

Objet : U15 Coupe PESTRE Tour 1 du 19/10/2025 Match n° xxxxxxxx CLUB 1 – CLUB 2

Objet : U15 D2 Poule B du 08/11/2025 Match n° xxxxxxxx CLUB 1 – CLUB 2

TRANSMISSION FICHES PLATEAUX

Se rendre dans FOOTCLUBS :

Rubrique Epreuve puis,

- Foot animation loisir
- Calendriers
- Agenda
- Sélectionner le Plateau et renseigner.

POSSIBILITE DE COMMENTER EN QUELQUES MOTS LE DEROULEMENT DU PLATEAU



CALENDRIER DE L'ÉPREUVE

[Télécharger](#)

Journée		Pratique			
Samedi 11 octobre 2025		Classique			
Date - Heure	Équipe(s)	Organisateur	Installation	Feuille récap ①	Feuille présence
11/10/2025 - 13h30	3, 4	Esp. Hostunoise	Stade Georges Lapassat	-	-
Samedi 08 novembre 2025		Classique			
Date - Heure	Équipe(s)	Organisateur	Installation	Feuille récap ①	Feuille présence
08/11/2025 - 13h30	3, 4	Perseverante S. Romanaise	Non renseignée	-	-

Vous cliquez sur le crayon.

Et vous renseigner les équipes présentes vous donner l'ensemble des informations sur le déroulement du plateau, en joignant le document support.

TRANSMISSION FMI

RAPPEL : Les FMI ou feuilles de rencontres papier doivent être transmises dans les 24h qui suivent la fin de rencontre.

HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisées
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h30
U15F	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h30
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U18F	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.



Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

Désormais les demandes de modifications de date et/ou heure des rencontres n'ayant pas accompli le parcours « demande + accord du club sollicité » dans le délai imparti seront rejetées par l'application de gestion. Les clubs recevront une notification de REFUS généré par l'automate. Nous invitons les clubs à suivre le cheminement des demandes et à anticiper le plus possible ces changements. Un appel téléphonique en amont entre clubs devrait faciliter le traitement.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel :

Les tournois ou rencontres organisés avec des équipes étrangères doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation à la Ligue (conformément à l'article 176 des Règlements Généraux).

Cette procédure s'applique également aux clubs invités à participer à des tournois ou des rencontres à l'étranger (conformément à l'article 179 des Règlements Généraux).

Demandes autorisation :

Pour toutes les organisations les clubs se référeront aux éléments en ligne sous l'arborescence :
PRATIQUES / TOURNOIS CLUBS / REFERENCE TOURNOIS

Pour présenter les demandes d'autorisation de tournois, les clubs utiliseront et se référeront aux documents en ligne :

DECLARATION :

<https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/2024/09/Demande-autorisation-Tournoi-1.pdf>

REFERENCES :

<https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/2024/10/Reference-tournois-DDAF.pdf>





TOURNOIS AUTORISÉS :

AS VEORE MONTISON :

U9 le 31/10/2026,

U11 le 31/10/2026,

U13 le 31/10/2026.

FOOTBALL ANIMATION

RAPPEL IMPORTANT : FOOTBALL DES ENFANTS

Le format des plateaux, les pratiques et le temps de jeu restent identiques pour la saison 2026-27.

Les évolutions évoquées lors de la réunion Technique de JUIN 2026, ne seront applicables sur les organisations du District Drôme – Ardèche de Football qu'en SEPTEMBRE 2027.

Les modifications seront présentées aux clubs lors de réunions spécifiques durant la saison 2026-27.

U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 10h00.

Date Prochain plateau : Samedi 07 Novembre 2026.

HORAIRE OFFICIEL DES PLATEAUX 10h00 début des rencontres

Si vous ne pouvez pas organiser le plateau à cet horaire vous avez 2 possibilités :

- Demander à un autre club de l'organiser et en informer la commission des jeunes et l'ensemble des clubs participants.
- Changer l'horaire : dans ce cas vous devez avoir l'accord de l'ensemble des participants, en faisant la demande par la messagerie officielle en mettant en copie la commission des jeunes

U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 13h30.

Date Prochain plateau : Samedi 07 Novembre 2026.

HORAIRE OFFICIEL DES PLATEAUX 13h30 début des rencontres

Si vous ne pouvez pas organiser le plateau à cet horaire vous avez 2 possibilités :

- Demander à un autre club de l'organiser et en informer la commission des jeunes et l'ensemble des clubs participants.
- Changer l'horaire : dans ce cas vous devez avoir l'accord de l'ensemble des participants, en faisant la demande par la messagerie officielle en mettant en copie la commission des jeunes.





U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 10h00.

HORAIRE OFFICIEL DES PLATEAUX 10h00 début des rencontres

Si vous ne pouvez pas organiser le plateau à cet horaire vous avez 2 possibilités :

- Demander à un autre club de l'organiser et en informer la commission des jeunes et l'ensemble des clubs participants.
- Changer l'horaire : dans ce cas vous devez avoir l'accord de l'ensemble des participants, en faisant la demande par la messagerie officielle en mettant en copie la commission des jeunes

Date prochain plateau : Samedi 07 Novembre 2026 10h00.

Le document support du plateau U11 est accessible sur le site du District dans la rubrique DOCUMENTS/DOCUMENTS COMPETITIONS

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55 (**joignable hors horaires de bureau**)

Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 13h30.

U13D1 :

Les clubs engagés au niveau U13D1 prendront soin de vérifier leur éligibilité au niveau CRITERIUM Bet C selon les attendus de la LAURAFoot (Voir Règlements Généraux LAURAFoot pages 82 à 85).

U13D1/U13D2 :

4^é Journée : Le 07/11/2026 Utilisation FMI Obligatoire.

U13D3/U13D4/U13D5/U13D6 :

1^{ère} Journée : Le 07/11/2026 Utilisation FMI Obligatoire.

FESTIVAL PITCH U13 :

Plateaux cadrage : Mercredi 11/11/2026.

Date 3^é TOUR : Samedi 12/12/2026.

COUPE Charles ANDRE :

Date 2^é Tour : Samedi 12/12/2026.





U15

Responsable : Luc de BURINE, Mob : 06 89 55 99 95.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaire de pratique : Dimanche 10h00.

CHAMPIONNATS

U15 D1 : /

U15 D2 :

Poule A :

J4 du 11/10/26 : AS ST MARCEL VALENCE 1 vs Ent FC CHATELET/ES NORD DROME est reporté au 01/11/2026.

U15 Brassage :

Formule sportive saison 2026-2027 :

Les 30 équipes retenues pour la 2^e phase D3 seront déterminées comme suit (1 seule équipe par club) :

-Les 2 premiers de chacune des 11 poules + les 8 meilleurs 3^e de poules (Selon Art 28 des RS du DDAF).

Les 30 équipes retenues pour la 2^e phase D4 seront déterminées comme suit (1 seule équipe par club) :

-Les 3^e de poules non retenues en D3 (3) + les 4^e de poules, les 5^e de poules et les 5 meilleurs 6^e (Selon Art 28 des RS du DDAF).

Les équipes non retenues en pour la 2^e phase D3 ou D5 seront reversées en D5 et pourront être accompagnées des équipes pourront être accompagnées des équipes nouvellement engagées.

Poule D :

J1 du 27/09/26 : FC LARNAGE -SERVES vs ASL GENISSIEUX est reporté au 25/10/2026.

J3 du 11/10/26 : Ent ASD FCCBG USP 1 vs ASL GENISSIEUX est reporté au 01/11/2026.

COUPES U15 :

Coupe JP QUINTIN :

1/8^e Finale : le 14/02/2027.

Coupe Gilbert PESTRE :

Tour de Cadrage : le Mercredi 11/11/2026.

1/16^e de finale : 29/11/2026





U15F

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22 ; AUBERT Philippe, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaire de pratique : Dimanche 10h00.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE MANQUANTE du 18/10/26 :

Poule B : Ent UMS/FC540 vs Ent HAUTERIVES /BREN.

U17

Responsables : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57(U17D1-D2) ; Ludovic GAYFFIER (U17 Brassages).

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 15h00.

Coupe GAMBARDELLA : Félicitations au club DE FC MUZOLAIIS pour sa qualification au 4é Tour programmé le 07/11/2026.

CHAMPIONNATS :

U17 D1 :

Rencontres du 03/10/26 – journée 03 (Cause Coupe GAMBARRDELLA)

ANNONAY FC1 / US MONTEILIMAR 1 est reportée au 31/10/26

FC EYRIEUX EMBROYE 1 / FC MUZOLAIIS 1 est reportée au 31/10/26

US MOURSOISE 1 / US DAVEZIEUX VIDALON 2 est reportée au 31/10/26

OL CTRE ARDECHE 1 / RHONE CRUSSOL FOOT 07 2 est reportée au 31/10/26.

Rencontre du 07/11/26 – journée 05 (Cause GAMBARDELLA)

VALLIS AUREAU FOOT / FC MUZOOLAIIS est reportée au 19/12/26

U17 D2 :

Rencontres du 03/10/26 – Journée 03 (Cause Coupe GAMBARDELLA)

Poule A :

ENT HERMITAGE CHATEAUNEUF 1 / ES NORD DROME est reportée au 31/10/26.

US VAL D'AY 1 / OL SALAISE RHODIA 1 est reportée au 31/10/26

Poule B :

Av.S. ARDECHE FOOT 3 / ENT MONTEILIER CHABEUIL 1 est reportée au 31/10/26.

U17 Brassage :

Formule sportive saison 2026-2027 :

Les 30 équipes retenues pour la 2é phase D3 seront déterminées comme suit (1 seule équipe par club) :





-Les 4 premiers de chacune des 7 poules + les 2 meilleurs 5^é de poules (Selon Art 28 des RS du DDAF).

-Les équipes non retenues en pour la 2^é phase D3 seront reversées en D4 et pourront être accompagnées des équipes nouvellement engagées.

Poule E :

La rencontre du 26/09/26 (J1) entre Espoir Valentinois 2 et SC Bourg Saint Andéol 1 est reportée au 31/10/2026.

Poule F :

J2 du 03/10/26 : Match AS BERG HELVIE 1 - ENT.S. CHOMERACOISE 1 reportée au 31/10 suite participation de AS BERG HELVIE 1 en coupe Gambardella.

Poule G :

J2 du 03/10/26 : Match A.C.E FC 1 - ROMANS PS 1 reporte au 31/10 suite participation de ROMANS PS 1 en coupe Gambardella.

J3 du 10/10/26 : Match ES BEAUMONTELEGER 1 – ACE FC 1 reporte au 24/10/26.

FORFAIT GENERAL : Ent FC VALLON SC BASSE ARDECHE 2 (E) ; US PORTES HTES CEVENNES (F).

COUPES U17 :

Coupe VIVIER BOUDRIER (D1+D2) : Le tirage du 2^é Tour sera effectué le 22 octobre. Les rencontres se dérouleront le 11 novembre 2026. L'équipe du FC MUZOLAIS est exemptée de ce tour encore qualifiée en Coupe GAMBARDELLA.

FORFAIT JOURNEE 17/10/26 :

JS LIVRON, FC EYRIEUX EMBROYE.

Coupe District (Brassage) :

Tour de Cadrage : le Mercredi 11/11/2026.

1/8^é de finale : 13/02/2027.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE MANQUANTE du 17/10/26 :

ESV 26 2 vs US VAL D'AY 2

Ent CHABEUIL MONTELIER vs FC MUZOLAIS 2.

U18F

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 15h00.

U18F à 11 : FORMAT INTERDISTRICT





1^{ère} Journée : 26/09/2026.

Match OL SALAISE RHODIA vs Ent BG ARGENTAL / BOULIEU / SC PIRAILLON est reporté au 31/10/2026.

2^é Journée : 03/10/2026.

Compte tenu des participations à la Coupe U18FFF NIKE, la rencontre suivante sont reportée au 24/10/2026 :

-MOS3R vs LA COTE ST ANDRE.

U18F à 8 :

Rappel : Temps de jeu : 2 X 40 minutes, à l'identique de la Phase 2 de la saison 2025/2026.

1^{ère} Journée : 26/09/2026.

Match FC MONTELIMAR vs JS ST PAUL ROMANS est reporté au 31/10/2026.

4^é Journée : 07/11/2026.

Match AS CORNAS vs FC MONTELIMAR est reporté au 19/12/2026.

U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 15h00.

CHAMPIONNATS

U20 D1 :

Rencontres du 03/10/26 – journée 03 : (Cause Coupe GAMBARDELLA)

OL CTRE ARDECHE 1 / US MOURSOISE 1 est reportée au 31/10/26.

OL SALAISE RHODIA 1 / ENT MONTELIER CHABEUIL est reportée au 31/10/26.

US VAL D'AY 1 / FC MUZOLAIS 1 est reportée au 31/10/26.

FC BOURG LES VALENCE 1 / U. MONTELIMAR. S 1 est reportée au 31/10/26.

Rencontre du 10/10/26 – journée 04 :

ES BEAUMONTELEGER / FC BOURG LES VALENCE est reportée au 19/12/2026.

Rencontre du 07/11/26 – journée 05 : (Cause GAMBARDELLA)

OL CENTRE ARDECHE / FC MUZOLAIS est reportée au 19/12/26.

U20 D2 :

Rencontres du 03/10/26 – journée 03 : (Cause Coupe GAMBARDELLA)

AS CORNAS / ROMANS PS est reportée au 31/10/26

BREN FC / ENT ASD FCCBG USP est reportée au 31/10/26

Rencontre du 10/10/26 – journée 04 :

Ent ASD FCCBG USP / ATHL FOOT CEVENNES est reportée au 11/11/2026.

FORFAIT GENERAL : US PORTES HTES CEVENNES





RETOUR COMMISSION DES REGLEMENTS : REUNION DU 29/09/2026

DOSSIER N° 02 :

Match n°79177999, Ent FCV SCBA 21 / Romans PS 21, U20 D2 du 12/09/2026 :

Match doit être homologué, selon le score acquis sur le terrain.

COUPE U20 Georges ETIENNE :

Le tirage du Tour de Cadrage sera effectué le 22 octobre. Les rencontres se dérouleront le 11 novembre 2026. L'équipe du FC MUZOLAIS est exemptée de ce tour encore qualifiée en Coupe GAMBARDELLA.

Tour de Cadrage : le Mercredi 11/11/2026.

1/8é de finale : 13/02/2027.